

Nanterre, le 06 octobre 2017

Patrick JARRY
Maire de Nanterre
Conseiller départemental
des Hauts-de-seine

M. le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

Cabinet du Maire
Dossier suivi par : Jean-Claude Cazeneuve
Référence courrier : JCC/PJ

Monsieur le Président de la République,

Par ce courrier, je tenais à vous alerter sur la situation particulièrement injuste de notre concitoyen Salah Hamouri, avocat franco palestinien détenu depuis le 23 août dans une prison israélienne.

La ville de Nanterre est attachée au respect des droits de l'Homme et du droit international. La ville de Nanterre, de par les liens de la ville avec le Proche-Orient, notamment au travers d'une coopération décentralisée avec la ville d'Aizarié, est particulièrement attaché à la paix dans cette région, notamment entre Palestiniens et Israéliens.

Monsieur Salah Hamouri, avocat de 32 ans, habitant Jérusalem, est né d'un père Palestinien et d'une mère Française, marié à une Française et père de famille. Les Palestiniens habitant Jérusalem-Est ne pouvant bénéficier ni de la nationalité palestinienne, ni de la nationalité israélienne, Monsieur Salah Hamouri ne possède de ce fait que la citoyenneté française.

Monsieur Salah Hamouri a été arrêté par la police israélienne, à son domicile, le 23 août dernier. Pendant 28 jours, il a subi les attermolements d'une justice israélienne qui le renvoyait d'une décision à une autre sans jamais lui notifier la moindre charge tout en le maintenant en détention.

Le 18 septembre, un tribunal de district de Jérusalem a ordonné son maintien en « détention administrative », pour une durée de six mois, indéfiniment renouvelable, sans inculpation, ni jugement. Les autorités israéliennes, en tenant le dossier de monsieur Salah Hamouri secret et en ne révélant aucune des charges qu'il contiendrait, ne respectent pas le droit d'un accusé de se défendre selon les normes fondamentales d'un procès équitable.

Cette détention arbitraire fait suite à l'expulsion du territoire israélien, en 2016, de son épouse française, alors enceinte, qui ne peut toujours pas, ainsi que leur enfant, vivre avec monsieur Salah Hamouri à Jérusalem.

La France ne peut pas tolérer qu'un de ses citoyens soit arbitrairement emprisonné.

C'est pour ces raisons que je vous demande, monsieur le Président de la République, d'agir avec détermination pour la libération de Salah Hamouri.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de ma plus haute considération.

Patrick JARRY



ALLÔ MAIRIE 39 92
www.nanterre.fr